



Utilisation de l'ascenseur

Par **Bubulle68**, le **28/11/2019** à **15:21**

Bonjour,

J'utilise l'ascenseur chaque semaine pour charger et décharger des prospectus dans le cadre de mon activité salariée. Le syndic me demande de cesser cette utilisation. En a-t-il le droit ? Suis-je contraint d'arrêter l'utilisation de l'ascenseur pour le transport de mes prospectus ?

Pour information, des avocats sont installés dans l'immeuble donc deux professionnels libéraux.

Merci d'avance

Par **youris**, le **28/11/2019** à **16:18**

bonjour,

vous ne donnez pas assez de renseignements.

êtes-vous locataire ou copropriétaire dans cet immeuble ?

certaines copropriétés admettent les professions libérales et interdisent les professions commerciales, il faut savoir ce que prévoit le règlement de copropriété sur ce sujet.

salutations

Par **Bubulle68**, le **28/11/2019** à **16:20**

Bonjour. Je suis locataire et mon activité est salariée, je ne suis pas à mon compte. Je n'ai pas le règlement de copropriété et vais le demander au syndic.